



falsification de document lors d'un jugement pour garde d'enfant

Par **olivierichard**, le **05/03/2009** à **23:47**

Bonjour à tous,

Ceci est une question demandant une reponse urgente!! Dans un premier temps je vais vous exposer la situation: Mon amie s'est séparé de son ex conjoint avec lequel elle a eu une petite fille qui à maintenant 15 mois. N'arrivant pas à s'entendre sur la garde de celle ci, elle a été obligé de porter cette question devant un juge. L'audience aura lieu mercredi prochain soit le 11 MArS. Je dois préciser que je suis le nouveau conjoint de celle ci et que nous allons bientôt avoir un petit bout de chou. L'ex conjoint vient tout juste de transmettre son dossier à l'avocate de mon amie. Dans celui ci figure des documents falsifiés. A savoir des discussions de forum sur l'IVG car mon amie ayant déjà deux enfants nous nous posions la question a savoir s'il était raisonnable dans faire un troisieme. L'ex de mon amie, ayant accès à sa boîte mail, a retrouvé le forum et changé les dires de mon amie lui faisant dire qu'elle avait peur de ne pas assurer la bonne education de sa fille etc etc. Ceci étant complètement faux!

En clair dans ces conditions comment peut on contester ces documents. Il suffit peut être de donner le véritable document au juge mais cela suffit il?

Dans le cas ou la garde est donné au père. Quelles sont les recours possible?

Je ne suis pas du tout spécialiste dans le domaine juridique vous l'aurez compris! est il possible de l'attaquer pour diffamation?

Merci de vos reponse. En nous aidant vous sauverez peut être l'avenir d'une petite fille qui n'a rien demandé à personne!

Par **patinette**, le **06/03/2009** à **15:35**

bonjour,

donnez les bons documents au juge, en expliquant que le concubin a falsifié les documents sur la bte à lettres de son ex compagne, ceci est grave dans la mesure ou une bte est personnelle c'est comme ouvrir un courrier personnel même si vous êtes marié

Par **ardendu56**, le **08/03/2009** à **21:15**

Patinette a raison. Lisez ce document :

<http://technaute.cyberpresse.ca/nouvelles/internet/200807/19/01-19287-facebook-et-myspace-nouvelle-source-de-documentation-des-procureurs.php>

Je vous conseille d'ajouter à vos témoignages, celui de personnes compétentes et reconnues comme votre médecin, votre gynécologue, toutes les personnes qui pourront témoigner dans votre sens... vos amis. Je ne pensais pas que les documents Internet étaient si prisés et avaient autant de valeurs.

Protégez vos arrières.

Bien à vous.